



PROCÈS-VERBAL

24^e Réunion du Groupe de Travail 1 du CCPL Stocks de grands migrateurs et ORGP de thonidés

**Mercredi 27 mars 2019. 09h00 - 13h00
Hotel NH Brussels EU Brussels Berlaymont
Boulevard de Charlemagne 11-19. Bruxelles, Belgique.**

**Président : M. Michel Goujon
Vice-président : M. Julio Morón**

1. Bienvenue du Président.

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, ouvre la séance en remerciant les représentants de la Commission Européenne, les experts invités et les membres du Groupe de Travail 1 présents pour leur participation.

L'annexe I contient la liste des personnes présentes à titre de membres et d'observateurs.

2. Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT1 - Bruxelles, 23 octobre 2018.

Le procès-verbal est approuvé avec l'ajout de la nuance apportée par M. Edelmiro Ulloa (ANAPA/ANAMER/ACEMIX/AGARBA) : élimination de « no supervisados », à la page 3 de la version espagnole.

3. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout d'un nouveau point visant à résumer le programme FIP Blues pour ce qui est des progrès du plan d'amélioration des pêcheries de requins de la part de la flottille de surface espagnole.

4. Utilisation et gestion des Dispositifs de concentration de poissons (DCP, ou FAD en anglais)

4.1. Présentation d'initiatives scientifiques et de projets de recherche pour l'amélioration de l'utilisation et de la gestion des DCP - Dr. Josu Santiago.

M. Josu Santiago, victime d'une infection virale, n'a pas pu venir à la réunion et transmet ses excuses.

4.2. Mise à jour du projet FAD WATCH : proposition de lettre de soutien du CCPL.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) exprime l'intérêt de suivre de près les avancées de ce projet. Le CCPL participera au programme d'amélioration et présentera les résultats du projet.



4.3. Perspectives et travail préparatoire de l'UE pour la prochaine réunion inter-ORGP consacrée à la gestion des DCP (San Diego, 8-10 mai 2019) - DG MARE.

4.4. Projet révisé de décalogue des bonnes pratiques du CCPL concernant l'utilisation et la gestion des DCP pour les pêcheries à la senne de thonidés tropicaux - Michel Goujon.

Le projet sera mis à jour et sa nouvelle version distribuée pour consultation par e-mail, en vue de son adoption lors du prochain Comité Exécutif.

5. CTOI – Océan Indien

5.1 Conclusions de la réunion du GT CTOI sur les critères de répartition - Seychelles, Mars 2019

5.2. Identification des questions d'intérêt et plan de travail en préparation de la 23^e session annuelle de la CTOI (Inde, 17-21 juin 2019)

5.3. Nouveautés concernant l'état et la progression de la création d'un Groupe de travail de la CTOI sur les questions de travail et socioéconomiques de la pêche.

5.4. Échange de commentaires entre les membres : plan de travail et éléments à introduire dans un éventuel avis

La représentante de la CE, Mme. Angela Martini, commence à résumer la réunion du GT de la CTOI consacrée aux critères de répartition. Elle explique qu'il s'agit d'une question des plus complexes et que deux propositions ont été faites : la première émane de l'UE et l'autre du G16, qui représente les États riverains, sur les clés de répartition pour les opportunités de pêche. Un consultant a été engagé pour analyser l'impact des deux propositions, qui sont complexes puisqu'il faut décider des quantités à transférer, des destinataires de ces transferts, du prix de ceux-ci, etc. Et il existe de nombreuses variables comme les registres de captures historiques, les minima de référence (baselines) pour les états riverains, etc. Il est important de souligner que cet exercice a été utile car il a permis de montrer certains des effets négatifs que peuvent occasionner certaines considérations du G16, qui prétendent redistribuer immédiatement un fort pourcentage des opportunités entre les états riverains au détriment des pays dotés de flottilles industrielles de pêche lointaine.

Quoi qu'il en soit, à son avis le débat a été plus constructif que les années précédentes et l'ambiance plus favorable, avec une bonne disposition à tenter de parvenir à un consensus. L'idée consiste à déboucher sur une proposition commune à moyen terme et à n'imposer aucune des solutions présentées si elles ne sont pas acceptées à l'unanimité, et à pénaliser les flottilles hauturières qui pêchent traditionnellement dans ces lieux de pêche.

La proposition du G16 est très complexe, car, du sentiment général, il n'y aura pas de vote en juin puisque la proposition n'est pas assez mûre pour être adoptée. L'option la plus réaliste consiste à convoquer une nouvelle réunion du groupe technique qui s'occupe de cette question.

En tout état de cause, Mme. Martini indique qu'il est très important d'atteindre un équilibre entre les différents intérêts en jeu des états riverains et de pavillon. Elle souligne que bon



nombre de membres ne s'intéressent qu'aux montants économiques et pas à la durabilité des pêcheries.

Elle ajoute que la proposition de l'UE recherche l'équilibre entre l'assignation des captures entre les états riverains et de pavillon, mais que celle du G16 propose d'assigner des captures historiques aux états riverains et pas aux états de pavillon. À son avis, il faudrait trouver des alternatives pour répondre aux aspirations des états riverains en développement. Elle souligne que de fait, le G16 pénalise les membres qui pêchent depuis très longtemps. Cela dit, des pays comme l'Espagne ou la France apportent une valeur socioéconomique à travers les investissements halieutiques dans les pays tiers.

En ce sens, la Commission travaille au recueil d'informations concernant les bénéfices socioéconomiques que l'activité des flottilles européennes et les investissements européens ont pour les économies locales (par exemple unités de traitement et industrie de la conserve). Sans oublier que d'autres aspects comme les règles d'origine et les règles d'accès au marché de l'UE doivent être pris en considération dans la négociation.

Questions des membres et réponses de la Commission

Le Président du GT1, M. Michel Goujon (ORTHONGEL) explique qu'à son avis il existe des droits de pêche historiques qui doivent être octroyés à ceux qui pêchent effectivement dans la zone et non pas aux pays riverains dont les gouvernements peuvent décider à qui ils vendent les droits de pêche (au plus offrant), puisque ces pays peuvent vendre les droits à des flottilles appliquant des critères de durabilité environnementale et des standards sociaux et de travail moins stricts. Quoi qu'il en soit il se félicite que d'autres pays possédant des flottilles industrielles comme le Japon ou la Corée se soient impliqués dans le débat pour défendre leurs intérêts aux côtés de l'UE. Pour cela il faut mener une réflexion au sein du groupe de travail socioéconomique qui vient d'être créé et tenir compte de ce point pour nuancer la proposition de la CE. Il faut éviter que ceci n'aille à l'encontre de la flottille européenne. Il conseille à la DG MARE de reprendre ces idées dans un document d'information et de questionner certains des éléments de la proposition émanant du G16.

Mme. Angela Martini (CE) est d'accord avec M. Goujon sur la nécessité de prendre en considération à sa juste valeur l'activité historique dans l'assignation et le transfert des droits de pêche. On pourrait par exemple associer ces droits aux plans de développement halieutique de tous les pays côtiers de la région. Il conviendrait aussi d'introduire des règles de contrôle des captures (HCR) et de fixer des TAC assortis de critères scientifiques, et de tenir compte dans les répartitions de l'importance de la valeur économique de chacune des parties. Il lui semble donc important de réviser la proposition de l'UE pour inclure tous ces aspects. Elle annonce que le 12 avril, une réunion technique avec les états membres aura lieu et anime les représentants de l'industrie à se joindre au débat. Elle signale que des propositions seront envoyées en vue du débat avec les parties intéressées de l'UE avant la réunion, pour pouvoir ensuite déterminer la stratégie à suivre lors des négociations.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) souligne qu'il est important que l'étude du consultant engagé tienne compte de la présence de la flottille artisanale au cœur du débat et inclue les



résultats du projet SMARTFISH, accordant la priorité aux critères de pêche durable lors de l'assignation des quotas.

M. Edelmiro Ulloa (Anapa/Anamer/Acemix/Agarba) demande si l'impact socioéconomique que ces mesures pourraient avoir pour la flottille palangrière de surface a été étudié, car, souligne-t-il, elle est très différente de la flottille thonière senneuse européenne mais affiche des captures déclarées dans les pays via des accords de partenariat comme avec Madagascar ou l'Île Maurice.

Mme. Angela Martini, représentante de la CE, répond que l'idée consiste à effectuer une répartition par espèce, mais que les autres membres n'ont pas encore donné d'avis clair sur cette question. Le consultant chargé de réaliser l'étude s'est vu demander d'y inclure un outil de calcul pour la simulation de l'assignation des clés de répartition, ce qui fait qu'il faut attendre le 12 avril pour pouvoir posséder de plus amples éléments de débat.

Mme. Katrin Wilhelm (WWF) demande si la CTOI a coordonné ses efforts avec ceux des autres ORGP thonières pour échanger leurs expériences et le travail réalisé en la matière.

Mme. Angela Martini, représentante de la CE, explique que c'est une autre possibilité mais que l'assignation de quotas implique à son tour l'adoption de mesures de gestion complémentaires aux côtés d'un système de contrôle et de surveillance effectif. Elle précise que les systèmes de quotas s'appliquent à des espèces comme le thon à nageoires jaunes.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) souligne qu'au niveau de la CICAA, il y a eu plusieurs réunions sur la même question. Il donne comme exemple ce qui s'est passé l'année dernière avec le thon obèse (BET) et la flottille brésilienne, qui a pêché sans déclarer ni rapporter ses données de captures pendant des années. À son avis il est essentiel de trouver une solution à ce type de situations. Il estime que la situation dans l'Océan Indien est très complexe et pour l'instant il n'y a pas les outils permettant de gérer l'effort de pêche.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire exécutif, propose à la représentante de la CE d'envoyer au CCPL les propositions les plus récentes du G16 pour pouvoir les analyser avec calme et évaluer la possibilité de créer avec le CCPL un focus group spécifique sur la question, et aborder les problématiques spécifiques par segments de flottille, types d'engins et d'espèces.

Mme. Angela Martini, représentante de la CE, annonce que tous les documents se trouvent sur le site Internet de la CTOI et sont disponibles en libre accès à toute personne intéressée. Elle répète que la Commission espère pouvoir envoyer une réponse avant le 12 avril pour permettre aux membres du CCPL d'apporter leurs commentaires.

Concernant la question de la conformité, Mme. Martini croit que le plus important est d'avoir les idées claires concernant la justification de ce défaut de conformité et étudier ce qui peut se faire à cet égard. La Commission va soumettre de renforcer la proposition de respect sur la surveillance par satellite. La CTOI est d'accord pour s'appuyer sur un système centralisé ou régional pour le VMS et aimerait aussi travailler avec les observateurs. Elle croit que le mieux est de trouver quelqu'un pour les aider à le mettre en place et de partir du principe que tout ceci est utile pour la CTOI.



Une autre question qui l'inquiète est celle des pêcheries artisanales. Elle indique qu'au sein de la CTOI, les navires de moins de 24 mètres de long pêchant dans la ZEE des états de pavillon sont exclus du programme de surveillance, ce qui donne lieu à un grand manque de données. La capacité des pays doit être contrôlée, mais cela reste une question sensible.

Par ailleurs pour ce qui est des thons tropicaux, il n'y a pas d'avis clair du comité scientifique eu égard à l'état des stocks. Dans le cas du thon à nageoires jaunes en particulier, il faudra envisager une éventuelle révision de l'évaluation. De plus, pour le listao (SKJ), il faut aussi adopter des mesures de contrôle car les captures ont augmenté de façon significative.

Pour ce qui est des autres mesures, il n'y a aucune mesure de capacité stricte ni aucune mitigation des rejets, ni de zones de fermeture spatio-temporelles car il n'y a aucune donnée qui les soutienne ni qui permette d'analyser leur impact au niveau du rétablissement des pêcheries. Eu égard à la gestion des DCP, on attend qu'il y ait un débat proactif.

Messieurs Raúl García (WWF) et Michel Goujon (ORTHONGEL) partagent leur inquiétude sur l'augmentation de la capacité de pêche dans la zone, soulignant le manque de données et l'adoption de plans de développement unilatéraux de la part des états membres.

M. Julio Morón (OPAGAC) remercie la CE pour son travail, et souligne que le GT de la CTOI est parvenu à renverser la situation pour ce qui est des critères de répartition. Il demande ensuite si la CE a prévu de formuler une proposition de mesures de gestion, l'encourageant à le faire si personne d'autre ne le propose. Il indique que l'industrie thonnière européenne souhaite poursuivre le dialogue et recommande à l'UE de présenter ses propositions conjointement à d'autres pays car les possibilités de réussite augmenteront. Il affirme aussi son soutien aux mesures de gestion et de contrôle de la CE, y compris celle de contrôle de la capacité pour les senneurs et les palangriers. D'après lui, elles sont urgentes et il faudrait commencer par une pêche ; pour cela il est fondamental d'obliger à implanter un SLB/VMS régional pour la gestion de la capacité.

À propos du programme régional d'observateurs, il indique qu'à son avis il vaut la peine de continuer à le demander même si pour le moment les propositions n'ont pas abouti du fait des objections de pays comme le Kenya ou la Tanzanie. Il rappelle que pour sa part toute la flottille senneuse européenne embarque déjà des observateurs.

Concernant la gestion des thonidés tropicaux, il croit que si les mesures de gestion ne sont pas renouvelées, lorsqu'elles arriveront à terme il y aura des problèmes opérationnels. Il souligne que l'Océan Indien est un exemple de toute la chaîne de valeur, employant plus de 10 000 personnes (flottille senneuse) et affichant plus de 3 000 emplois sur des navires de la flottille européenne, et qu'il y a eu des plaintes de la part de conserveries locales des Seychelles, de l'île Maurice ou de Madagascar à cause de l'interruption de l'approvisionnement de la part des navires communautaires qui ont mis en suspens leur activité pendant plusieurs mois pour respecter les consommations de quota. Il insiste, la coordination régionale de l'UE avec ses homologues dans ces pays est fondamentale.

Mme. Antonia Leroy (WWF) indique qu'en juillet, le WWF lancera un document consacré à la transparence et à la lutte contre la pêche INDNR. Elle ajoute que le WWF possède un réseau de délégations dans certains pays du G16 pour collaborer.



La représentante de la CE, Mme. Angela Martini, manifeste son intérêt pour le document du WWF. Elle souligne la problématique de la transparence.

M. Raúl García (WWF) explique que cela fait des années que la gestion des thonidés tropicaux progresse, mais l'année passée a marqué un point d'inflexion dans la mesure où l'industrie sennense communautaire ne s'est pas mise d'accord et affichait des positions diverses en matière de gestion. On en veut pour exemple que l'an passé le CCPL n'ait pas pu présenter un avis pour la réunion annuelle de la CICAA. Il croit qu'il faut continuer à essayer d'adopter une approche commune en vue de rédiger un avis solide pour 2019.

Est ensuite annoncée la réunion du prochain groupe technique de la CTOI le 12 mai.

Enfin, Mme. Martini dit que pour ce qui est de la création d'un groupe de travail de la CTOI sur les aspects du travail et socioéconomiques de la pêche, un questionnaire sur la création de ce GT a été reçu. C'est tout pour le moment.

ACTION : Une délégation du CCPL participera à la réunion du 12 avril et répondra aux propositions de la Commission européenne sur les clés de répartition en temps voulu et en bonne et due forme, pour pouvoir les inclure dans sa position officielle lors du prochain Groupe technique de la CTOI sur cette question, prévu pour le 12 mai.



6. Rapport DG MARE - 14^e réunion ONU sur l'application de l'accord de New York (UN FSA) sur l'évaluation du fonctionnement des ORGP de thonidés (mai 2019).

7. CICA – Océan Atlantique

7.1 Rapport de la DG MARE sur les résultats de la 21^e réunion annuelle extraordinaire (Dubrovnik, 10-19 novembre 2018) : recommandations et mesures de gestion des stocks atlantiques.

Le représentant de la CE, M. Xavier Vázquez, annonce que la première réunion technique de la Commission avec les États membres aura lieu le 9 avril.

Il ajoute que s'il existe un consensus général pour ce qui est des priorités à identifier par l'UE, il prévoit que les négociations seront ardues du fait de la coexistence de nombreux intérêts divergents.

L'inclusion à l'Annexe II CITES de certaines espèces de requins, en particulier le requin-taube bleu, mais aussi d'autres stocks fortement migratoires, est envisagée sur la base de la Circulaire de la CICA 1620/2019.

Concernant le plan de rétablissement du makaire, il fait remarquer qu'aucun accord n'a pu être trouvé avec les États-Unis sur la proposition d'introduction d'amendements au plan.

Concernant la politique des nageoires attachées, l'opposition habituelle des flottilles asiatiques est toujours là.

Il explique ensuite quelles sont les priorités de l'UE pour la réunion annuelle de cette année de la CICA.

- Il souligne le plan de rétablissement pour le thon obèse (BET) et probablement aussi pour le thon à nageoires jaunes (YFT). Une nouvelle évaluation scientifique sera effectuée pour le requin-taube bleu du nord (ou mako) en vue d'adopter un plan de rétablissement spécifique à cette espèce.
- Le conseil scientifique révisé actuellement les indicateurs relatifs à l'espadon de Méditerranée. Il indique que dans le cadre d'une approche générale, il faut centrer les priorités et continuer à faire avancer les progrès réalisés l'an passé dans les domaines de consensus.
- Et d'ajouter qu'une rencontre a eu lieu avec la COMHAFAT les 21 et 22 mars pour débattre des possibilités de collaboration et que l'évaluation du thon à nageoires jaunes sera soumise à débat du 8 au 16 juillet.

La présentation de M. Vázquez est disponible à la consultation en suivant ce lien :

https://CCPL.eu/images/Presentation-ICCAT_X.Vazquez.pdf

7.2 Identification des questions principales et commentaires préliminaires des membres. Adoption de la procédure et du plan de travail pour la réalisation d'un avis sur les mesures de gestion pour les thonidés tropicaux, l'espadon et les requins.



M. Javier Garat (CEPESCA) souligne l'importance de ne pas inclure le requin-taupe bleu dans la liste CITES, comme l'affirme un rapport du groupe d'experts de la FAO.

M. Michel Goujon (ORTHONGEL) croit qu'il est très positif que la CE puisse compter sur la COMHAFAT dans ce dialogue pour former des alliances avec les États riverains africains et qu'il serait aussi très positif de collaborer avec cet organisme sur d'autres thématiques.

M. Raúl García (WWF) explique que la gestion du thon obèse ne s'est pas améliorée et que le stock de thon à nageoires jaunes se trouve en risque de surpêche. Il affiche son inquiétude pour les thonidés tropicaux, car si l'UE a une grande capacité d'action, il est néanmoins impossible de prendre des mesures à cause de la disparité des positions entre les différents opérateurs. D'après lui, il faudrait trouver le moyen d'analyser les priorités et de travailler de concert pour parvenir à un avis du CCPL comprenant des propositions de plans pluriannuels de gestion pour le requin bleu ou le requin-taupe bleu.

M. Javier Vázquez, représentant de la CE, souligne qu'il serait précieux pour la CE de recevoir un avis du CCPL, même minimal, au mois d'octobre.

8. WCPFC – Pacifique central et occidental

8.1. Résultats de la 15^e réunion ordinaire de la WCPFC (9-14 décembre 2018)

Le représentant de la CE, M. Orlando Fachada, expose qu'au cours de la réunion certaines mesures importantes ont été convenues, mais que les débats les plus controversés ont tourné autour des thons tropicaux. Il rappelle qu'autour de 55 % des captures mondiales de thonidés tropicaux se produisent dans cette zone. Depuis 2017, les captures de listao (SKJ) ont baissé autour de 10 % tandis que celles de thon à nageoires jaunes (YFT) ont augmenté autour de 6 % de même que celles de thon obèse (BET). Le thon blanc du Pacifique Sud a enregistré pour sa part des niveaux historiques de capture.

En ce qui concerne les DCP, des changements vont être apportés et une résolution a été adoptée ; elle rendra l'utilisation des DCP non maillants à faible risque obligatoire en 2020. Cette résolution a été un accord de minima sur la proposition initiale de l'UE, plus ambitieuse, mais rejetée par quelques parties contractantes.

La fermeture additionnelle existante est maintenue, d'une zone de fermeture supplémentaire avec interdiction de pêcher à l'aide de DCPs. Les droits de pêche aux palangriers du thon obèse ont également été maintenus.

Autre aspect à souligner : les captures dans les ZEE, question qui reste en dehors des débats bien que ces captures atteignent la grande majorité des captures. Aucune progression n'a été possible au niveau des droits de pêche des thons tropicaux.

Par rapport à l'adoption d'un nouveau plan de surveillance et de conformité, certains pays de la FFA, (la proposition adoptée traite toujours de la conformité de chaque navire individuellement) et la mesure sera réexaminée l'année prochaine.



Il ajoute que pour le thon du Pacifique Sud, l'intérêt socio-économique prime sur la biologie stricte et la conservation. On voit bien que les intérêts économiques pèsent plus lourd que ceux de la conservation. Ces dernières années, les captures ont augmenté, et parallèlement on a assisté à une baisse des CPUE (captures par unité d'effort) ce qui a affecté l'intérêt direct de la pêche artisanale, bien que le stock soit en bon état, n'est pas surpêche et ne fait pas l'objet d'une surpêche. La FFA a demandé de réduire les captures pour augmenter la CPUE et prendre part aux pêcheries artisanales dans l'activité.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation, les mesures relatives aux oiseaux de mer dans certaines zones des ZEE des pays et territoires en développement sont dispensées d'appliquer les mesures d'atténuation adoptées. Cependant, les pêcheries dans la ZEE exempte sont marginales et n'ont pratiquement aucun impact sur les oiseaux marins. Des mesures additionnelles pour la protection des tortues seront implantées.

Il souligne que la WPCFP a accordé participer dans le groupe de travail conjoint sur les DCP bien que n'étant pas intéressée par une participation au processus de Kobe.

Enfin, M. Fachada souligne qu'une diminution du nombre de participants représentant la DG MARE est à prévoir sur certaines réunions techniques dans le futur. Au mois de décembre 2019, la Papouasie Nouvelle Guinée accueillera la prochaine réunion annuelle.

Le document résumé de la WCPFC sera mis à disposition sur le site Internet de cette organisation.

8.2. Questions des membres et identification des thèmes d'intérêt.

Puisque tous les points à traiter ont été abordés, le Président lève la séance en remerciant les interprètes et le Secrétariat pour leur travail et les personnes présentes et participant à la réunion pour leurs contributions.



Annexe I : Liste des participants

Groupe de Travail 1 du CCPL - Bruxelles, mercredi 27 mars 2019

MEMBRES GT1

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Julio Morón. OPAGAC
3. Caroline Mangalo. CNPMEM
4. Orestis Kargotis. EBCD
5. Marc Ghiglia. UAPF
6. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
7. Sergio López. OPP-Lugo
8. Javier Garat. CEPESCA
9. Juan Manuel Liria. CEPESCA
10. Iván López. AGARBA/CEPESCA
11. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
12. Anertz Muniategi. ANABAC
13. Raúl García. WWF
14. Antonia Leroy. WWF
15. Caroline Mangalo. CNPMEM
16. Frédéric Le Manach. BLOOM
17. María José Cornax. OCEANA
18. Haydeé Fernández. CONXEMAR
19. Daniel Voces. Europêche
20. Ricardo Valeiras. ETF
21. Juana Parada. ORPAGU
22. Vanya Vulperhorst. OCEANA
23. Sophie Nodzinski. EJF
24. Katrin Vilhelm. WWF
25. Rosalie Tukker. Europêche
26. Gerard van Balsfoort. DPFTA

OBSERVATEURS

1. Angela Martini (DCP et CTOI) DG MARE
2. Orlando Fachada (WCPFC) DG MARE
3. Xavier Vazquez (CICAA) DG MARE
4. Michael Earle. CFFA
5. William Davies. NEF Consulting
6. Justine Guiny. Birdlife International
7. Irene Kingma. Vice-présidente du Conseil consultatif pour la mer du Nord (CCMN)
8. Tamara Talevska. Secrétaire du CCMN
9. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
10. Justyna Szumlicz. Ministère polonais de l'économie maritime



SECRETARIAT DU CCPL :

1. Alexandre Rodriguez, Secrétaire exécutif
2. Marta de Lucas.
3. Manuela Iglesias.